

Composition de la commission d'attribution des fonds de vie lycéenne sur projet

- ❖ 6 élus lycéens au CAVL
- ❖ 3 représentants des associations de parents d'élèves (UPEM, FCPE PEEP)
- ❖ 3 représentants éducation nationale membres du CAVL (dont le PVS)

La commission décide des critères d'attribution de la partie actions/réalisation de projets et de la fréquence des réunions.

Il a été convenu que cette commission serait réunie au moins 3 fois dans l'année ; mi octobre, fin janvier et mi avril.

Toutefois afin de permettre à tous les projets d'être présentés et laisser aux CVL des établissements un certain pragmatisme, la commission n'exclue pas de se réunir de façon exceptionnelle si besoin.

Critères de choix d'attribution des fonds:

Toujours dans l'optique de garder une certaine souplesse, la commission a décidé de se limiter aux critères suivants :

- Le fonds de vie lycéen sur projet ne financera pas la totalité d'un projet. En effet il est de notre devoir de responsabiliser les jeunes, de les encourager à rechercher d'autres sources de financement et de les inciter à travailler avec des partenaires extérieurs.
- Les projets qui correspondent aux priorités académiques et nationales seront privilégiés.